

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.12.42 : Nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) de l'agglomération parisienne. Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au titre de la commune du Chesnay.

□ **Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.5211-20 ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n°2013-09-17 du 24 septembre 2013 relative à l'adhésion de la commune du Chesnay ;

Vu le projet de délibération n°C 03-a du 4 décembre 2013 du Comité syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères relatif à l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SYCTOM pour la commune du Chesnay ;

En prévision de son entrée dans la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1^{er} janvier 2014, le Conseil communautaire de Versailles Grand Parc a décidé d'adhérer au SYCTOM pour la commune du Chesnay.

Lors de la réunion du 4 décembre 2013, le Comité Syndical du SYCTOM a accepté cette adhésion et a adopté en conséquence une modification de ses statuts.

Cette modification porte :

- d'une part sur l'intégration de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au SYCTOM pour la commune du Chesnay ;
- et, d'autre part, sur l'article 1 modifiant la constitution du SYCTOM.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dispose d'un délai de 3 mois pour formuler son avis.

En attendant la fin du processus d'adhésion, le SYCTOM a proposé à Versailles Grand Parc de passer une convention afin de pouvoir gérer dès le 1^{er} janvier 2014, les tonnages collectés sur la commune du Chesnay.

Cette convention prévoit que Versailles Grand Parc désigne un représentant pour Versailles et un représentant pour le Chesnay.

Les représentants suivants sont proposés :

Pour Versailles est candidat :

-

Pour le Chesnay, la commune n'étant pas encore membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, il est proposé de désigner :

- le maire du Chesnay, ès qualités.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

- 1) *approuve les termes des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SYCTOM) ;*
- 2) *adopte les termes de la convention de gestion provisoire avec le SYCTOM ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*
- 4) *désigne Mme Magali ORDAS comme représentante de Versailles et le Maire du Chesnay pour représenter la commune du Chesnay.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services